$A_{67/698}$ - $S_{2013/24}$



Distr. générale 16 janvier 2013 Français Original : arabe

Assemblée générale Soixante-septième session Point 105 de l'ordre du jour Mesures visant à éliminer le terrorisme international Conseil de sécurité Soixante-huitième année

Lettres identiques datées du 16 janvier 2013, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ce qui suit :

Le mardi 15 janvier 2013, à midi, des groupes terroristes armés postés dans le quartier de Layramun ont pris pour cible l'Université d'Alep contre laquelle ils ont tiré deux missiles qui ont tué 82 étudiants et fait des centaines de blessés. Cette attaque terroriste a aussi détruit des logements d'étudiants, dont une partie avait été utilisée par le Gouvernement de la République arabe syrienne pour abriter des réfugiés victimes, tout au long de ces derniers mois, des bombardements des groupes terroristes, dont l'offensive contre la ville d'Alep a détruit de nombreux sites historiques et centres économiques. L'attaque contre l'Université d'Alep n'était pas la première à viser un établissement d'enseignement. En effet, les criminels dont il est fait mention plus haut ont à ce jour détruit 2 362 écoles, tuant des dizaines d'élèves et d'enseignants innocents.

Les victimes du dernier attentat terroriste qui s'est produit le premier jour où devait se dérouler la session d'examens universitaires étaient des étudiants dont le seul crime était de chercher à acquérir une formation et à se préparer à participer à la renaissance et au développement de leur pays ainsi qu'à l'édification de son avenir.

Le Conseil de sécurité a jusqu'à présent omis de condamner les actes de terrorisme susmentionnés, faisant ainsi fi de ses propres résolutions sur la question ainsi que de la volonté qu'a la communauté internationale de venir à bout des auteurs de tels agissements et de ceux qui les appuient.

Les parties, notamment les États occidentaux, qui prétendent vouloir combattre le terrorisme au Mali, alors que nous sommes en faveur de la lutte contre ce fléau partout où il sévit, sont les mêmes à soutenir les actes et les groupes terroristes en





Syrie. Elles fournissent une couverture à ceux qui prêtent leur appui à ces menées criminelles, sans tenir compte des souffrances du peuple syrien et des milliers de ses martyrs, de la destruction des infrastructures que ce peuple a construites à la sueur de son front et des dommages considérables causés aux biens publics et privés par les terroristes. Participent également à la campagne antisyrienne certains réseaux de médias auxquels un groupe d'États occidentaux et d'États du Golfe ont confié une tâche honteuse, qui consiste à vouloir donner au peuple syrien et à l'opinion publique mondiale une fausse image de ce qui se passe en Syrie ainsi qu'à dénaturer et à inverser les faits.

La Syrie lance un appel aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies en général, et aux États membres du Conseil de sécurité en particulier, pour qu'ils condamnent les crimes terroristes susmentionnés, notamment le massacre d'étudiants et d'employés de l'Université d'Alep ainsi que de civils ayant trouvé refuge dans cet établissement. Face aux États qui pratiquent la politique des deux poids deux mesures en soutenant le terrorisme en Syrie alors qu'ils le condamnent ailleurs, il n'existe désormais plus d'arguments qui puissent justifier le refus d'une telle condamnation.

La Syrie réaffirme que les assassins dont il est fait mention ci-dessus ne l'empêcheront pas de protéger ses citoyens, ses élèves et ses écoles. Elle poursuivra son combat contre le terrorisme tout en continuant de mettre en œuvre son programme politique en vue d'aboutir à un règlement fondé sur le dialogue entre les composantes du peuple syrien, formule qui constitue le moyen le plus sûr moyen de sortir de la crise actuelle.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 105 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Bashar **Ja'afari**

2 13-20830